

Décision dans la procédure d'opposition n° 3360/99

Opposant/e BIOFARMA, Société Anonyme, 22, Rue Garnier, FR-92200 Neuilly-sur-Seine, marque internationale n° 248244 FLUDEX, Kirker & Cie, Conseils en Marques SA, 122, rue de Genève, 1226 Thônex

contre *Défendeur/resse Dr. GERHARD MANN chem.-pharm. Fabrik GmbH, Brunsbütteler Damm 165-173, DE-13581 Berlin, marque internationale n° 700847 FLUROX*

Le 17 mai 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3360/1999 contre la marque internationale n° 700 847 FLUROX est rejetée.
3. Le refus provisoire total du 8 avril 1999 contre l'enregistrement de la marque attaquée n° 700 847 sera retiré une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de fr. 800.- reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas alloué de dépens.
6. La présente décision est notifiée aux parties; à la partie défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

17 mai 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3360/99

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.05.2000
Date	
Data	
Seite	2822-2822
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 560

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.